

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3567

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REMUNERATION / AVANCEMENT

Tickets restaurant

- Une réévaluation de la valeur faciale des tickets restaurant est-elle envisagée pour 2017 ?
- Le passage en version dématérialisée sera-t-il obligatoire et effectif prochainement et à quelle échéance ?
- Est-il possible de mettre sur CDMedia (rubrique « vous » par exemple) la note relative à cette prestation ?

REPONSE DE LA DIRECTION

- Il n'est pas prévu de revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant pour 2017. La dernière réévaluation a été effectuée en 2014. Actuellement les titres ont une valeur faciale de 8.89 € dont 60 % seront pris en charge par l'employeur dans la limite du plafond autorisé par la loi soit 5.38 €.
 - Un marché de prestation de titres-restaurant sous forme dématérialisée est en cours de préparation et devrait aboutir à la désignation d'un prestataire courant de l'année 2017, pour une mise en œuvre opérationnelle début 2018.
Ce choix de la dématérialisation s'inscrit, en particulier, dans le contexte d'une évolution technologique bénéficiant aux agents de la CDC.
 - Sous réserve de faisabilité technique, il pourrait être envisagé de créer dans la rubrique « Vous » de CDMédia, une sous-rubrique relative à la restauration, que ce soit pour l'utilisation des titres-restaurant ou pour l'accès à un restaurant interentreprises. Cette démarche permettrait de préciser la réglementation applicable.
-

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3568

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : CADEAUX VŒUX ET BICENTENAIRE

Bicentenaire / Livre « Que sais-je » CDC

Dans le cadre du Bicentenaire, les agents s'étaient vu proposer via CDMEDIA la possibilité de commander et recevoir gratuitement le nouveau « que sais-je » sur la CDC de Frédéric Thiveaud. Les agents qui l'ont commandé l'ont-ils bien reçu, ce qui à notre connaissance ne semble pas être le cas ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Au total, la répartition des remises et envois faits par la direction de la communication est la suivante :

- 834 exemplaires remis lors du séminaire historique et de l'exposition Bicentenaire ;
- 1 080 exemplaires transmis aux directions régionales ;
- suite aux inscriptions sur CDMédia 784 exemplaires en été envoyés à des collaborateurs des sites parisiens de l'EP et 1 296 exemplaires ont été diffusés aux collaborateurs implantés en province et à la CNP, 7 à des collaborateurs implantés à l'étranger ;
- 488 exemplaires ont été envoyé suite à des demandes complémentaires directement faites auprès de DGCO

Au total 4 489 Que sais-je ont été remis aux collaborateurs qui en ont fait la demande, soit via Cdmédia, soit directement.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3569

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : CPA - NUMERISATION

CPA & CDC

Tous les salariés et tous les demandeurs d'emploi âgés d'au moins 16 ans bénéficient depuis le 1er janvier 2017 d'un compte personnel d'activité (CPA) et peuvent maintenant ouvrir un compte en ligne. Or lorsque qu'un agent se connecte au site <http://www.moncompteactivite.gouv.fr/> pour y consulter ses fiches de paie dématérialisées, il reçoit le message suivant « Ce service est accessible uniquement si votre employeur actuel ou vos anciens employeurs ont souscrit à la dématérialisation des bulletins de salaire auprès de l'un des opérateurs suivants : Primobox, PeopleDoc, Digiposte, Coffreo, Pixid ». La CDC envisage-t-elle d'y souscrire ou bien compte-t-elle développer sa propre solution?

REPONSE DE LA DIRECTION

La CDC s'est engagée dans un chantier de création d'un coffre-fort électronique au bénéfice de chacun de ses agents.

Ce projet a vocation à aboutir d'ici la fin de l'année 2017.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3570

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : CADEAUX VŒUX ET BICENTENAIRE

Vœux DG 2017

A l'occasion de la cérémonie des vœux du DG au TCE, les personnels ont fortement apprécié les cadeaux qui ont été remis.

Par contre, les personnels situés en province s'étonnent que la distribution de ces cadeaux ne soit pas envisagée pour eux.

En effet, le livre sur notre belle institution concerne et intéresse tous les personnels de la Caisse des dépôts et la renommée du foulard n'est plus à faire.

De même, les personnels franciliens qui n'ont pas pu se déplacer au Théâtre des Champs Elysées, pour raison de service notamment, regrettent de ne pas pouvoir obtenir ces objets. L'UNSA demande dans un souci d'équité de bien vouloir organiser rapidement la distribution de ces cadeaux à l'ensemble des personnels non présents au TCE.

REPONSE DE LA DIRECTION

S'agissant de la distribution des ouvrages, la DGCO pilote le dispositif et les envois en régions sont en cours

Pour les cadeaux autres que l'ouvrage, le SGG a proposé à la DRS et à la DRT plusieurs formules de substitution qui sont en cours d'examen.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3571

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REORGANISATIONS

Fusion des gestions : Nouveau département

Le nouveau département sera-t-il un GIE ?

Sinon, à quelle direction sera rattaché ce département ?

Les entités GPI et EVM vont-elles faire partie de ce département ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le projet de rapprochement des gestions financières de l'EP fera l'objet d'un point lors du prochain CTN.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3572

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REORGANISATIONS

Fusion des gestions : Affectations

Sur quels critères seront déterminées les affectations au pôle « Gestion » ou au pôle « Innovation et développement » ?

Un collaborateur pourra-t-il refuser son affectation à un pôle ?

Y aura-t-il des avenants aux contrats de travail ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le projet de rapprochement des gestions financières de l'EP fera l'objet d'un point lors du prochain CTN.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3573

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REORGANISATIONS

Fusion des gestions : Fonctions support

Quelle sera la nouvelle répartition des activités entre DEOF et les fonctions « opérations » de ce département ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Le projet de rapprochement des gestions financières de l'EP fera l'objet d'un point lors du prochain CTN.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3574

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REMUNERATION – AVANCEMENT

Valeur du point d'indice

Quelle est la valeur du point au 1^{er} février ?

REPONSE DE LA DIRECTION

La valeur du point privé au 1^{er} février 2017 est de 6,3247.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3575

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REMUNERATION – AVANCEMENT

Avancements accord-cadre

Un salarié a obtenu comme augmentation individuelle : 0 en 2015 et 30 points en 2016.

La circulaire RH 2017 mentionne que « Sauf situations à l'appréciation de la hiérarchie, ces augmentations seront attribuées au minimum deux fois sur la période trisannuelle ». Ainsi, le salarié devrait donc légitimement obtenir des points en 2017 pour son EPA 2016 ?

REPOSE DE LA DIRECTION

Dans la situation considérée et en application des dispositions de l'accord cadre, l'attribution de points au titre de 2017 est à l'appréciation de la hiérarchie.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3576

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REMUNERATION – AVANCEMENT

Avancements accord-cadre

Si un salarié de grade DET est passé à DET >1100 pendant la période de l'accord cadre, quel est le minimum d'avancement qui lui est garanti ? 30 points sur 3 ans ou 2% ?

REPONSE DE LA DIRECTION

Un DET passant les 1 100 points bénéficie de la garantie de 2% sur 3 ans y intégrant les points acquis au cours de la période d'application de l'accord cadre.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3577

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : REMUNERATION – AVANCEMENT

Avancements accord-cadre/ proratisation

Quelle est la fourchette de points à laquelle peut prétendre en 2017 un salarié arrivé à l'EP au 1^{er} juillet 2015, n'ayant bénéficié d'aucun avancement en 2015 et 2016 ?

REPONSE DE LA DIRECTION

La garantie minimale de points dont doit bénéficier un salarié intégré au deuxième semestre 2015 au titre de l'Accord-cadre 2015-2017 est de 20 points.

**REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
DU 23/02/2017**

QUESTION N° 3578

POSEE PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL DE L'UNSA : PROJET RH

Poursuite des Trophées de l'innovation

Alors que la presse externe salue l'initiative de la Caisse des Dépôts mobilisant des collaborateurs sur des projets des trophées de l'innovation 2016 (cf. encadré) , plusieurs collaborateurs s'étonnent des réticences que leur encadrement a manifesté lors de leur EPA quant à la poursuite de leur implication à 5 ou 10% de leur temps) dans ces mêmes projets (lauréats du concours) .

La question des conditions de poursuite de ces projets ne semblant pas avoir été anticipée, les participants les plus motivés commencent à se décourager voire à se démotiver.

Comment faire pour que les collaborateurs qui ont investi de leur temps personnel – en temps masqué - pour contribuer à ces projets puissent les poursuivre dans des conditions adaptées sur 2017 ?

Entreprise & Carrières – 07-13/02/2017- M.M. Sève, N.Lagrange

L'essor du numérique encourage l'innovation participative au sein des entreprises. Cette évolution facilite le recueil d'idées spontanées et permet également de solliciter les salariés sur des thématiques présélectionnées. La Caisse des Dépôts, par exemple, a mis en place un « lab » en 2013, impliquant une trentaine de collaborateurs par an sur des projets innovants de 8 à 10 mois, accélérés par les méthodes issues du monde des start-up. Pour toucher un plus large public, elle a organisé en 2016 des trophées de l'innovation avec une plateforme sur laquelle les salariés peuvent formuler leurs idées en 140 caractères.

REPONSE DE LA DIRECTION

La participation des salariés aux Trophées de l'innovation se fait sur la base du volontariat, au titre d'un engagement personnel qui doit effectivement trouver son équilibre avec les impératifs des services.

Le réseau des responsables RH de proximité sera très prochainement sensibilisé sur ce point.
